

Information aux familles RENTREE 2016

Cette information est destinée aux familles ayant des enfants scolarisés, et qui ont la volonté de les inscrire aux différents modes d'accueils de la municipalité pour la prochaine année scolaire 2016/2017 :

- **Restauration scolaire**
- **Accueil périscolaire matin/soir (7h20-8h20 et 16h30-18h30)**
- **Accueil TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de 15h30 à 16h30**

Si vous avez déjà constitué votre Dossier Famille Unique (DFU) cette année, **une mise à jour du dossier doit être effectuée en mairie auprès du service Education/Jeunesse :**

- **changement d'adresse,**
- **changement téléphone,**
- **modification jours de cantine,**
- **nouveaux vaccins (photocopies des vaccins)**
- **assurance responsabilité civile (photocopies attestation d'assurance 2016/2017)**

☞ **Sinon vos inscriptions seront renouvelées à l'identique pour la prochaine rentrée.**

Si vous inscrivez pour la première fois, le Dossier Famille Unique est une démarche **préalable** à toute inscription aux différents accueils. Celui-ci permet de collecter en une seule fois toutes les informations relatives au foyer et à l'enfant.

Le DFU est téléchargeable sur le site de la mairie.

Cette démarche administrative doit être effectuée à partir du 30/05 jusqu'au 08/07/2016 auprès du service Education/Jeunesse (aux horaires d'ouvertures mairie). Passé ce délai, aucune inscription ou pré-inscription ne sera prise en compte. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Les activités TAP seront reconduites l'année prochaine dans les mêmes conditions que cette année.

☞ **INSCRIPTION TAP -1^{ère} Période du 1/09 au 19/10 :** transmettre le coupon d'inscription **plus tard le 08/07/2016** (sera distribué prochainement dans les écoles)

Rappel des modalités d'inscriptions et/ou d'annulations : sur le site LES PARENTS SERVICES .COM

Attention à partir de septembre changement des délais pour le périscolaire

Restauration scolaire : au plus tard **la veille avant 8h30** sauf pour le lundi ☞ vendredi de la semaine qui précède

Périscolaire (matin/soir) : même délais que la restauration scolaire (au plus tard la veille avant 8h30 sauf pour le lundi ☞ vendredi de la semaine qui précède)

Période d'accès site internet **LES PARENTS SERVICES .COM :**

☞ **Fermeture à partir du 5/07/2016 et réouverture à partir 8/08/2016**

☞ **Les codes restent inchangés**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

A. PAVIET-SALOMON